



ARC-CECCA

EXPERTISE COMPTABLE AUDIT CONSEIL
ALLONS PLUS LOIN AVEC LA BONNE STRATEGIE

Arnaud COLLIN
Bruno BONNET
Nicolas GAGNEPAIN
Associés
Experts-Comptables Diplômés
Commissaires aux Comptes Inscrits

Emmanuel PRUDON
Expert-Comptable Diplômé

CIBC BOURGOGNE SUD

Association régie par la loi du 01/07/1901

Siège social : 1 Avenue Pompidou - 71100 CHALON SUR SAONE

SIRET N° 389 684 952 00135 - APE N° 7830Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIBC BOURGOGNE SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application au 1^{er} janvier 2025 du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 qui introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel ainsi que la suppression de la technique de transfert de charges.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles d'évaluation :

- des immobilisations corporelles et incorporelles
- des créances et dettes

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

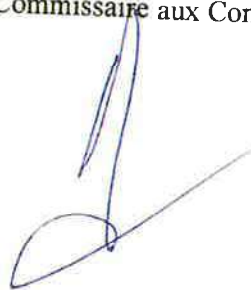
Fait à Chalon-sur-Saône, le 4 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

SAS ARC-CECCA

Arnaud COLLIN.

Commissaire aux Comptes Inscrit



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CIBC Bourgogne Sud
ORGANISME DE FORMATION
1 Avenue Pompidou

71100 CHALON SUR SAONE

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 05/05/26 à 10:26:30

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	75 831,35	47 310,72	28 520,63	19 678,73
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	75 831,35	47 310,72	28 520,63	19 678,73
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	1 197 854,48	248 902,33	948 952,15	835 064,52
Terrains	50 987,85		50 987,85	50 987,85
Constructions	377 246,45	17 156,61	360 089,84	371 548,78
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	769 620,18	231 745,72	537 874,46	222 477,05
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				190 050,84
Immobilisations financières	17 662,37		17 662,37	18 674,98
Participations selon mise en équ.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	17 662,37		17 662,37	18 674,98
TOTAL II	1 291 348,20	296 213,05	995 135,15	873 418,23
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	1 773 908,95	551,18	1 773 357,77	1 867 656,24
Clients et comptes rattachés	1 590 101,48	551,18	1 589 550,30	1 582 177,18
Autres créances	183 807,47		183 807,47	285 479,06
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	766 297,83		766 297,83	998 759,25
Valeurs mobilières de placement	631 883,63		631 883,63	770 319,35
Disponibilités	134 414,20		134 414,20	228 439,90
Charges constatées d'avance	56 396,99		56 396,99	37 499,24
Charges constatées d'avance	56 396,99		56 396,99	37 499,24

10

CIBC Bourgogne Sud
 ORGANISME DE FORMATION
 1 Avenue Pompidou
 71100 CHALON SUR SAONE

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 05/05/26

à 10:26:30

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
TOTAL III	2 596 603,77	551,18	2 596 052,59	2 903 914,73
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 887 951,97	296 764,23	3 591 187,74	3 777 332,96

Impression définitive

AC

CIBC Bourgogne Sud
ORGANISME DE FORMATION
1 Avenue Pompidou

71100 CHALON SUR SAONE

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 05/05/26

à 10:26:30

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves			7 354,22	7 354,22
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			7 354,22	7 354,22
Report à nouveau			1 682 778,32	1 741 129,21
Report à nouveau			1 682 778,32	1 741 129,21
Résultat de l'exercice			-14 727,39	-58 350,89
Résultat de l'exercice			-14 727,39	-58 350,89
Subventions d'investissement			845,64	1 285,83
Subventions d'investissement			845,64	1 285,83
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			1 676 250,79	1 691 418,37
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques			7 415,00	35 000,00
			7 415,00	35 000,00
Provisions pour charges Provisions pour charges			27 640,00	17 973,00
			27 640,00	17 973,00
TOTAL (III)			35 055,00	52 973,00
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				

AC

CIBC Bourgogne Sud
ORGANISME DE FORMATION
 1 Avenue Pompidou
 71100 CHALON SUR SAONE

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 05/05/26

à 10:26:30

Page :

4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit			384 104,02 384 104,02	400 000,00 400 000,00
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & cptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés Dettes fourniss. & cptes rattachés			979 692,33 979 692,33	1 079 043,62 1 079 043,62
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales			280 158,26 280 158,26	286 698,74 286 698,74
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes Autres dettes			333,47 333,47	1 081,17 1 081,17
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance			235 593,87 235 593,87	266 118,06 266 118,06
TOTAL (IV)			1 879 881,95	2 032 941,59
Ecarts de conversion passif (V) Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			3 591 187,74	3 777 332,96

Impression définitive

Ac

CIBC Bourgogne Sud
ORGANISME DE FORMATION
1 Avenue Pompidou
71100 CHALON SUR SAONE

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 03/08/26

à 10:52:47

Page :

1

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			2 702 098,35	2 843 682,86
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			2 702 098,35	2 843 682,86
Impôts, taxes et vers. assimilés			71 641,43	67 200,57
Impôts, taxes et vers/ assimilés			71 641,43	67 200,57
Charges du personnel			1 210 354,70	1 239 180,11
Salaires et traitements			881 454,33	898 162,50
Charges sociales			328 900,37	341 017,61
Dotations aux amortis. & provisions			81 117,88	79 826,62
Amort. sur immobilisations			64 035,88	44 826,62
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			17 082,00	35 000,00
Valeurs comptables des immo cédées			9 766,94	
Valeurs comptables des immo cédées			9 766,94	
Autres charges			311,75	999,53
Autres charges			311,75	999,53
TOTAL I			4 075 291,05	4 230 889,69
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			15 276,06	7 697,00
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			15 276,06	7 697,00
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)				33 477,56
Sur opérations de gestion				33 429,71
Sur opérations en capital				47,85
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur				
Bénéfice				
TOTAL GENERAL (CHARGES)			4 090 567,11	4 272 064,25

AC

CIBC Bourgogne Sud
ORGANISME DE FORMATION
1 Avenue Pompidou

71100 CHALON SUR SAONE

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 38968495200135
NAF (APE) 7830Z
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 8.00

Date de tirage 05/05/26

à 10:26:34

Page :

2

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Ventes de marchandises			3 997 478,59	4 063 430,25
Production vendue (B&S)			3 997 478,59	4 063 430,25
Autres produits d'exploitation (B)				
Production stockée			59 730,11	83 873,06
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 663,14	25 002,58
Reprise /prov. & transferts charge			5 047,33	
Autres produits			35 000,00	58 869,41
			19,64	1,07
TOTAL (A+B)			4 057 208,70	4 147 303,31
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				
De participations			18 631,02	32 474,60
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			15 850,91	26 492,96
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			2 780,11	5 981,64
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				
Sur opérations de gestion				33 935,45
Sur opér. de capital, cess. actifs				33 478,59
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				456,86
Reprises/prov. & transf. de charges				
Solde débiteur				
Perte			14 727,39	58 350,89
			14 727,39	58 350,89
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			4 090 567,11	4 272 064,25

AC

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 596 755 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitations sont de 4 075 291 € et dégageant un déficit de 14 727 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

FAITS CARACTERISITIKES DE L'EXERCICE :

Le siège social a été transféré en 2025 vers les nouveaux locaux situés au 1 Avenue Pompidou.

Fin du marché conseil VAE au 31 décembre 2025

Début de deux nouveaux marchés fin 2025 : Accompagnement VAE et « Mon projet Job ».

Le CIBC BOURGOGNE SUD a bénéficié de subventions régionales et départementales à hauteur de 5 047€ sur l'année 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le contrôle qualité sera réalisé courant 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, modifiant le Plan Comptable Général.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels 2025 de notre société.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

➤ Logiciels :	1 à 5 ans
➤ Aménagements :	1 à 10 ans
➤ Matériel de transport :	5 ans
➤ Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans
➤ Mobilier :	10 ans

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit.,apports
Logiciels	59 104		20 960
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 104		20 960
Terrains bâtis	50 988		
Ensembles immobiliers administratifs	377 246		
Aménagements	354 791		329 530
Matériel de transport			20 764
Matériel de bureau & informatique	210 307		15 329
Mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur commande d'immobilisation	190 051		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 183 383		365 623
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	18 675		1 227
Autres créances immobilisées			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 675		1 227
TOTAL GENERAL	1 261 163		387 810

Rubriques	Virement	Cession Rebut	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Logiciels		4 233	75 831	75 831
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 233	75 831	75 831
Terrains bâtis			50 988	50 988
Ensembles immobiliers administratifs			377 246	377 246
Aménagements		124 531	559 791	559 791
Matériel de transport			20 764	20 764
Matériel de bureau & informatique		36 571	189 066	189 066
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commande d'immobilisation		190 051	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		351 153	1 197 854	1 197 854
Titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés		2 240	17 662	17 662
Autres créances immobilisées				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 240	17 662	17 662
TOTAL GENERAL	0	357 626	1 291 348	1 291 348

AC

ETAT DES AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements cumulés début d'exercice</i>	<i>Augmentation dotations de l'exercice</i>	<i>Diminution d'amortissements de l'exercice</i>	<i>Amortissements cumulés à la fin de l'exercice</i>
Immobilisations Incorporelles	39 425	12 118	4 233	47 311
Immobilisations Corporelles	348 319	51 918	151 334	248 902
Immobilisations Financières				
TOTAL GENERAL	387 745	64 036	155 567	296 213

ETAT DES PROVISIONS

La provision de 35 000 € constituée en 2023 au titre d'un litige prud'homal a été reprise en 2025, puis ajustée pour un montant de 7 415 € à la suite de la décision de jugement rendue en janvier 2026.

La provision pour pension retraite a été actualisée selon le calcul fournis par ARIAL CNP ASSURANCE chez qui le CIBC bourgogne sud a actuellement un compte IFC valorisé au 31 décembre 2025 à 46 308€.

<i>Rubriques</i>	<i>Provisions cumulées début d'exercice</i>	<i>Augmentation Provisions de l'exercice</i>	<i>Reprise Provisions de l'exercice</i>	<i>Provisions cumulées à la fin de l'exercice</i>
Provision pour risques et charges	52 973	17 082	35 000	35 055
Risque pour litige	35 000	7 415	35 000	7 415
Pensions et obligations similaires	17 973	9 667		27 640
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Sur comptes clients	0	0	0	0
TOTAL Provisions	52 973	17 082	35 000	35 055
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		17 082	35 000	

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour créances douteuses a été constituée au 31/12/2024.

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	17 662		17 662
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients et comptes rattachés	1 594 551	1 594 551	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 117	2 117	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	10 542		10 542
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	170 205	170 205	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Débiteurs divers	2 062	2 062	
Charges constatées d'avance	56 397	56 397	
TOTAL GENERAL	1 853 536	1 825 332	28 204
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	384 104	21 924	96 680	265 500
Fournisseurs et comptes rattachés	980 810	980 810		
Dettes fiscales et sociales				
Personnel et comptes rattachés	88 861	88 861		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 382	78 382		
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	104 526	104 526		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 388	8 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 783	4 783		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	235 594	235 594		
TOTAL GENERAL	1 885 450	1 523 594	96 680	265 500
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 896			
Emprunts, dettes contractées auprès d'associés				

ETAT DES CHARGES A PAYER

ETAT DES CHARGES A PAYER	Montant brut
Fournisseurs factures non parvenues :	
FNP Electricité	413.76
FNP Gaz	1 005.51
FNP Sous-traitance	5 516.17
FNP Maintenance	
FNP Honoraires	7 464.00
FNP Affranchissement	
FNP Téléphone	12.41
FNP Crédit Mutuel Epargne	
FNP Location logiciels	1.21
FNP Locations immobilières	
FNP Charges locatives	
FNP Entretien des locaux	2 960.80
FNP Frais pédagogiques	
FNP Frais bancaires	617.74
FNP Frais de communication	
FNP FNCIBC/frais prestas 2025	662 126.97
FNP Prestations formation	
FNP Taxes foncières	4 800.00
	-486.76
Personnel charges à payer :	
Congés à payer	80 497.61
IJ CPAM et MALAKOFF	-5 498.05
RTT et repos compensateurs	4 136.57
Primes exceptionnelles	9 126.58
Organismes sociaux charges à payer :	
Charges sociales sur congés à payer	
Charges sociales décembre 2025	28 679.79
Charges sociales sur indemnités et primes	45 775.74
	1 888.89
Etat charges à payer :	
Charges fiscales sur salaires décembre 2025	
Taxe apprentissage 2025	822.49
Prélèvement à la source	1 658.00
TVA	15 138.00
CVAE 2025	
Formation professionnelle continue	5 907.83
TOTAL GENERAL	872 565.26

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	Montant brut
Divers produits à recevoir :	
- Factures à établir	974 860.72
- IS, créance carry back	10 542.00
- Indemnités ARIAL /Retraite PS	
- URSSAF à recevoir	944
- TVA	
- Taxe sur salaires	56 772.15
- Intérêts bancaires	24 105.83
TOTAL GENERAL	1 067 224.70

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant brut
- CCA Location immobilières	7 836.24
- CCA Location Machine à Affranchir	
- CCA location fontaine eau Dijon	46.73
- CCA Location licences	5 513.43
- CCA Hébergement informatique	562.00
- CCA Location Photocopieurs 1T2025	4 071.00
- CCA Location véhicules	363.00
- CCA Télésurveillance	264.00
- CCA Charges locatives	4 289.80
- CCA Entretien des locaux	225.30
- CCA MAIF / Assurance Tous risques chantier	
- CCA Documentation Générale	1 931.72
- CCA Documentation Technique	118.86
- CCA Outils pédagogiques	936.69
- CCA Publicité	3 111.30
- CCA Cotisations	200.00
- CCA Télécommunications	555.36
- CCA Sous-traitance	
- CCA Electricité	23 547.15
- CCA Eau Le Creusot	10.86
- CCA Contacts internet	63.55
- CCA Formation professionnelle	
- CCA Taxes foncières	1 050.00
	1 700.00
TOTAL GENERAL	56 396.99

ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant brut
- CEP AVANCE PROD 5% 2026	115 668.69
- CEP UO4 2026	119 925.18
TOTAL GENERAL	235 594.87

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A TITRE GRATUIT

La valorisation des contributions volontaires à titre gratuit qui représente pour l'association la mise à disposition à titre gratuit et permanent de locaux au 10 rue Victor Hugo 89200 AVALLON est de 993.84 €.

Cette valorisation a été basée sur le prix au m2 des autres locaux que l'association prend en location à JOIGNY.

Au cours de l'exercice 2025, les membres du bureau se sont réunis les 7 février, le 29 avril et le 15 septembre 2025 et ont effectué dans ce cadre, 57 heures de bénévolat.

Concernant le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, un total de 53 heures ont été effectués par les membres du Conseil d'Administration à titre gratuit.

CONTRAT INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le 19 décembre 2017, le CIBC BOURGOGNE SUD a souscrit auprès de CNP Assurances un contrat Indemnités Fin de Carrière de la Caisse d'Epargne permettant le financement des futurs départs en retraite.

Le solde au 31 décembre 2025 du Fonds collectif d'IFC est de 46 308 €.

Aucun versement n'a été fait sur le compte sur l'exercice 2025. Un remboursement de 12 290.56€ a été versé suite au départ en retraite de Mr SICARD Pierre en février 2025.

NANTISSEMENT DE CREANCES

Le 27 juin 2024, conjointement à la signature du prêt relatif à l'acquisition des locaux, 1 Avenue Pompidou à Chalon-sur-Saône, deux comptes à terme pour un montant global de 200 000€ ont été contractés faisant l'objet d'un nantissement dont le terme interviendra au 30 juin 2031.